

DUINGT (Haute-Savoie) Marchés Nocturnes 2025

Vendredi 18 juillet et vendredi 8 août de 19h00 à 23h00

M. / Mme :

Adresse :

E. Mail : Mobile :

Produits proposés

Inscrit au registre du commerce sous le n°

Ou membre de l'association

- Je participe au marché du 18 juillet 2025.
- Je participe au marché du 8 août 2025.

Je sollicite une place de mètres linéaires au prix de 5 € / ml.

Le prix (électricité comprise) s'élève à : mètres x 5 € x Nb de marchés =Euros

Ne joignez pas de chèque à votre inscription ; un avis de paiement vous sera adressé automatiquement par la Trésorerie d'Annecy.

Merci de joindre à votre fiche d'inscription une copie de votre carte d'identité, et pour les professionnels, un justificatif d'inscription au R.C.

N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER VOTRE ECLAIRAGE.

Pour permettre à tous et à chacun d'exposer ses créations, les stands proposant des bijoux seront limités aux 6 premières inscriptions.

Règlement des marchés nocturnes

- 1. Le marché est réservé exclusivement à l'art et l'artisanat. Une vérification du type d'activité (code APE/NAF) pourra être réalisée.**
2. L'emplacement sera réservé seulement à réception du dossier complet ; le choix de l'emplacement ne sera pas possible
3. Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé avant paiement de la totalité due
4. La municipalité se réserve le droit de récupérer les stands non occupés après 18h00 ; en aucun cas la somme versée ne pourra être remboursée
5. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée
6. La municipalité décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel
7. La vente de boissons est strictement réservée à l'association organisatrice
8. Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant 23h00
9. Attention, le véhicule sera garé sur l'un des parkings (précisé au moment du placement) en dehors de l'aire du marché artisanal
10. Je m'engage à tenir mon stand ouvert de 19h00 à 23h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé
11. L'installation se fera entre 16h00 et 18h00
12. L'utilisation d'un barnum de 3mx2m maximum est autorisée avec une place de 3 ml minimum.
- 13. Une solution de repli étant proposée par la commune (espace grenette) en cas de mauvais temps, aucun remboursement ne sera effectué.**

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et j'en accepte les termes.

Fait à : le :/...../2025

Signature :